

Procès-Verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2010-04-27

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 27 avril 2010 à 18 h 35, sous la présidence du maire Joël Arseneau, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Joël Arseneau, maire
M. Nicolas Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Jules Boudreau, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Marie Landry, conseillère du village de L'Étang-du-Nord
M. Jonathan Lapierre, conseiller du village de Grande-Entrée
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

R1004-100

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 35 par le maire Joël Arseneau.

R1004-101

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
 - Travaux publics
 - Demande de certificat d'autorisation au MDDEP – Travaux d'aménagement d'une passerelle et d'installation septique – Anse aux Baleiniers – Village de Fatima
4. Affaires diverses
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

2010-04-27

SERVICES MUNICIPAUX

TRAVAUX PUBLICS

R1004-102

Demande de certificat d'autorisation au MDDEP – Travaux d'aménagement d'une passerelle et d'installation septique – Anse aux Baleiniers – Village de Fatima

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à des travaux d'installation septique ainsi qu'à l'aménagement d'une passerelle sur le site de l'Anse aux Baleiniers du village de Fatima;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'obtenir au préalable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) un certificat d'autorisation relatif à la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le directeur général, Hubert Poirier, soit autorisé à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, une demande de certificat d'autorisation à cette fin, conformément à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ainsi qu'à la Loi sur la qualité de l'environnement.

AFFAIRES DIVERSES

N1004-103

Aucun point n'est porté aux affaires diverses.

N1004-104

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

R1004-105

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Jean-Jules Boudreau, appuyée par Marie Landry, il est unanimement résolu de lever la séance à 18 h 40.

Joël Arseneau, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier